

AVIS PUBLIC
ANNONÇANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 434-2 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier les dispositions concernant les certificats d'autorisation d'usage.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 24 août 2020, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 434-2 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier les dispositions concernant les certificats d'autorisation d'usage.
- 2) Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 lié à la pandémie de la COVID-19 et à la résolution 2020-08-244 du conseil municipal, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de Règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours;
- 3) L'objet dudit projet de Règlement est d'amender le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats afin de :
 - Modifier la liste des activités nécessitant un certificat d'autorisation d'usage ;
 - Spécifier les travaux et usages ne nécessitant pas de certificat d'autorisation ;
 - Préciser le contenu d'une demande pour un certificat d'autorisation d'usage de permis d'affaires, d'usage complémentaire à l'habitation, ou d'usage temporaire ;
 - Clarifier les raisons menant à la caducité d'un certificat d'autorisation d'usage ;
 - Indiquer la durée de la validité d'un certificat d'autorisation d'usage.

Le projet de Règlement numéro 434-2 concerne l'ensemble du territoire de la Ville d'Otterburn Park et ne contient aucune disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de Règlement, conformément à la Loi et à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, fait l'objet d'une consultation écrite annoncée de quinze (15) jours au préalable par un avis public. **Cette consultation écrite aura lieu du 23 septembre au 8 octobre 2020 inclusivement.** Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit à la Ville concernant ce projet de Règlement numéro 434-2 à l'une ou l'autre des adresses ci-après mentionnées. Le commentaire écrit doit obligatoirement inclure le nom et prénom, adresse résidentielle et numéro de téléphone.

Par courriel : greffier@opark.ca

Par courrier: Service des affaires juridiques et du greffe
Ville d'Otterburn Park
601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Les commentaires peuvent également être déposés dans une enveloppe adressée au Service des affaires juridiques et du greffe dans la chute à courrier de l'hôtel de ville située sur le mur extérieur du bâtiment à côté de l'entrée principale.

Les détails du projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont présentés dans un document explicatif sur le site Internet de la Ville d'Otterburn Park au www.opark.ca dans la section « Avis publics » et disponible, pour consultation, au babillard de l'hôtel de ville.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter le Service de l'urbanisme au numéro de téléphone 450 536-0303 poste 293.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 22 SEPTEMBRE 2020
Me Julie Waite, greffière